CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20260407-020420265-DE

Séance du 2 avril 2026

Membres afférents au Conseil Municipal		part aux votes
15	15	15

Date de convocation : 26 mars 2026

L'An Deux Mil Vingt-six le 2 avril à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Mr GAUTIER Guy Maire de Plésidy.

Présents : Mrs Ronan ALLARD, Thierry NEGARET, Philippe GAUTIER, Jean-Pierre PAUMIER, Didier GEORGELIN, Grégoire MENGUY, Laurent JOLEC, Mmes Sylvie COINT, Valérie PERENNEZ, Océane PINABEL, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Marie GARCIA-COUILLAUD, Zoé WINTERBOURNE.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : M. Ronan ALLARD a été élu.

5. Autorisation de virements de crédits (nomenclature M57)

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L5217-10-7,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Considérant que le budget est voté par chapitre,
Considérant la nécessité de permettre une gestion plus souple du budget en cours d'exercice,
Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre :
Dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits en section de fonctionnement
Dans la limite de 7,5 % des crédits inscrits en section d'investissement
À l'exclusion des dépenses de personnel
Précise que ces virements feront l'objet d'une information au Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité (15 voix pour).

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor

Délibération certifié conforme par sa transmission en Préfecture le